



SYNDICAT NATIONAL DES DOUANES FORCE OUVRIERE

A la recherche d'explications,tant que nous le pouvons encore !

Les agents ACP2 ayant vocation ACP1 nous ont sollicités pour obtenir des explications sur des promouvables venus s'intercaler sur les listes présentées par les CAPL. Nul doute que l'administration donnera une explication et les organisations syndicales qui ont voté pour l'intégration de 30 agents supplémentaires aussi.

En ce qui nous concerne, si nous avons bien compris, entre la constitution des listes en local et la date de la CAPC (retardée par la pandémie), plus de 200 agents ont été titularisés. Par l'effet de la reconstitution de carrière 30 agents remplissaient les conditions pour le passage en ACP1. Sur les 30 ayant vocation, 3 agents sont effectivement promus ACP 1

Légalement l'administration avait obligation d'intégrer ces agents au tableau 2020.

Le risque de ne pas opérer à cette régularisation : en cas de recours, l'annulation du TA et de facto tous les avancements prononcés.

Bien sûr USD-FO clame haut et fort le niveau insatisfaisant des ratios de promotions décidés par le ministère. Nous avons informé l'administration (au regard de vos réactions) qu'augmenter le nombre d'agents ayant vocation sans augmenter les promouvables est de nature à générer de la frustration. Cette année encore les élus ont pu exprimer en direct leurs avis sur le sujet et vous n'êtes pas sans ignorer que 2021 ouvre l'ère de la prise en main totale par l'administration des promotions et mutations. Ceci va être un bouleversement de fonctionnement et pas seulement cela. En effet cela va octroyer un pouvoir jamais exercé par les chefs de services, comme par les directeurs. Ce paramètre, vous ne devrez jamais l'oublier. Vivre avec cette idée sera aussi dérangeant que le virus actuel car vous irez au travail avec ce souci permanent de ne jamais faillir ou faiblir. Il ne faut pas être devin pour comprendre quelle l'ambiance en découlera. A peu près celle générée par la prime COVID... Pour notre part nous nous préparons à gérer des procédures plus lourdes que les interventions que nous faisons jusqu'à présent. Cette perspective, si elle ne nous réjouit guère, risque d'être le seul moyen de gérer les situations que vous nous présenterez. Pour l'heure sur le sujet des ACP1, nous espérons avoir répondu à vos interrogations.